

Mairie de Saint GERMAIN des PRES
Canton : ISLE-LOUE-AUVEZERE
Arrondissement : NONTRON
Département : DORDOGNE

CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2019

Nombre d'élus :
En exercice : 14
Présents : 10
Absents : 04
Procurations(s): 03
Votants : 13

L'an deux mil dix-neuf,
Le 13 décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain des Prés,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de VALENTIN Jean-Pierre, Maire,

Présents : MM. VALENTIN, REY, TEILLET, ESCLAVARD,
MOREAU, DUTEIL, DUPUY, Mme FARAND.

Absent(s) : Mme MASSIAS, MM. REBEYROL, ESCLAVARD,
MILLION

Procurations(s) : M. REBEYROL a donné pouvoir à Mme JOUFFRE,
M. ESCLAVARD a donné pouvoir à M. VALENTIN,
M. MILLION a donné pouvoir à M. DUTEIL.

Secrétaire de séance : Mme GIRY.

Début de séance : 20 h 40

ORDRE DU JOUR :

- **Décisions modificatives budgétaires fonctionnement et investissement,**
- **Evolution statut et horaires secrétaire de mairie,**
- **Avenant SDE24 convention Eclairage public.**

- **Questions diverses.**

1) **Décisions modificatives budgétaires fonctionnement et investissement :**

- Décision modificative en section de fonctionnement :

Diminution de crédit aux chapitres 064 et 065 cumulés : 20.250,00 €
Augmentation de crédit aux chapitres 060, 061 et 062 cumulés : 20.250,00 €

- Décision modificative en section d'investissement :

Diminution de crédit à l'article 21311 :	23.100,00 €
Augmentation de crédit aux articles 21318, 2138, 2151,2181 cumulés :	23.100,00 €
- Décision modificative en sections de fonctionnement et investissement :	
Diminution de crédit aux articles 6451 et 6455 cumulés :	3.400,00 €
Augmentation de crédit aux articles 2138 et 2181 cumulés :	3.400,00 €
- Décision modificative ré-imputaion des travaux de l'Age :	
Diminution de crédit article 2041582 – op. 19 :	8.232,96 €
Augmentation de crédit article 2181 – op. 19 :	8.232,96 €
- Décision modificative art. 1641 et 21318 :	
Diminution de crédit aux articles 64131 et 6531 cumulés :	5.600,00 €
Augmentation de crédit aux articles 1641 et 21318 cumulés :	5.600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix pour, aucune voix contre, et aucune abstention, valide les décisions modificatives ci-dessus.

2) Evolution statut et horaires secrétaire de mairie :

Monsieur le Maire rappelle que le poste administratif actuel du secrétariat de la mairie correspond au grade 1 de la Catégorie C de la fonction publique territoriale,
Le volume horaire est actuellement de 32,5 heures hebdomadaires ;
Le traitement mensuel net attribué s'élève par suite à environ 1.160 €, complété par un régime indemnitaire annuel brut de 402 €.

Compte-tenu, notamment de la charge de travail du secrétariat de mairie, il propose que ce poste évolue vers un volume horaire de 35,00 heures hebdomadaires, avec un traitement mensuel net équivalant à un poste de grade 1 de la catégorie B de la fonction publique territoriale, soit environ 1.400,00 € net mensuel et complémenté par le régime indemnitaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par treize voix pour, aucune voix contre, aucune abstention, vote en faveur de la proposition de Monsieur le Maire dont le passage à temps complet du poste d'adjoint administratif territorial.

3) Avenant SDE24 convention Eclairage public :

Monsieur le Maire informe les membres présents du Conseil municipal que le Syndicat départemental d'énergie de Dordogne, assurant la compétence de l'éclairage public, est désormais chargé de la gestion des consommations et abonnements des équipements.

Il présente le rapport relatif à l'avenant de la convention de travaux d'éclairage public et au règlement des abonnements et consommations de ces équipements.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention,

- Approuve l'avenant numéro 1, modifiant l'article 3 de la convention travaux éclairage public relatif au règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant,
- Autorise le règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public par prélèvement à compter de la date de prise en compte de la gestion des factures par le SDE

24,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents qui s'y rapportent, convention de prélèvement, mandat de prélèvement SEPA,
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget.

4) Questions diverses :

- RIFSEEP : Monsieur le Maire informe les membres présents du Conseil municipal qu'il se propose de fixer, par arrêté, pour l'année 2019, les montants du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel comme suit :
 - o à Philippe ELIE, 454,70 € d'IFSE et 190,00 € de CIA,
 - o à Philippe JAVANAUD, 303,12 € d'IFSE et 130,00 € de CIA,
 - o à Isabelle DESVEAUX, 281,48 € d'IFSE et 120,71 € de CIA (proratisés),
 - o à Lisiane PERIER, 262,77 € d'IFSE et 112,69 de CIA (proratisés).
- Colis des Aînés : environ quarante colis seront distribués au cours du mois de janvier pour les Aînés en ayant fait la demande ou n'ayant pas pu être présents lors du repas. Le coût à l'unité sera équivalent à celui confectionné en 2018, soit environ 35 €.
- Travaux du bourg : le second ralentisseur sera en place très prochainement.
- Bulletin d'information germinois : Madame Marie-Claude FARAND demande que les derniers articles soient communiqués pour être intégrés au bulletin de janvier 2020.
- Pont des Condamines : un rappel sera transmis à l'entreprise GOUDAL pour que les travaux du pont des Condamines soient terminés.
- Voirie : des piquets de rives sont prévus pour calage de voie, notamment à : Lichante, route des Valettes, la Gravetie, les Ramades.
- Monsieur Jean-Jacques MOREAU propose de faire don à la commune d'une charrette en bois, qui pourrait être déposée pour embellissement sur l'aire de repos du Pigeonnier.
- Communauté de communes : Monsieur Alain TEILLET fait savoir que :
 - o 19 dossiers ont déjà été retenus dans le cadre de l'opération d'amélioration de l'habitat « HAPPY HABITAT »,
 - o Une réunion concernant l'élaboration du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) se déroulera à Excideuil le 17 décembre 2019 à 20h00 ;
 - o 3.500 € ont été alloués à la commune en prévision de la pose de containers pour la collecte des déchets.

Fin de la séance à 22 h 40.